Accusé de réception en préfecture 033-213301674-20180403-180403-19-DE Date de télétransmission : 05/04/2018 Date de réception préfecture : 05/04/2018

DEPARTEMENT DE LA GIRONDE

REPUBLIQUE FRANÇAISE

ARRONDISSEMENT DE BORDEAUX

CANTON DE CENON

COMMUNE DE FLOIRAC **EXTRAIT DU REGISTRE** 

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE FLOIRAC

## Séance du 3 AVRIL 2018

## **Objet**

Acquisition et réaménagement du Domaine de Sybirol.
Autorisation de programme et crédits de paiement

Le Conseil Municipal dûment convoqué le 28 mars 2018 s'est réuni à 18 h 30 sous la présidence de **Monsieur Jean-Jacques PUYOBRAU**, **Maire de Floirac**.

## **Etaient présents:**

Mme N. LACUEY, M. NAFFRICHOUX, M. CAVALIERE, Mme C. LACUEY, M. IGLESIAS, Mme DURLIN, M. GALAN, Mme CHEVAUCHERIE, Mme REMAUT, Mme COLLIN, Mme LAQUIEZE, Mme LOUKOMBO SENGA, M. MEYRE, M. DANDY, M. RAIMI, M. BOURIGAULT, Mme HERMENT, M. VERBOIS, M. ROBERT, M. CALT, Mme VELU, M. HADON, M. DROILLARD

LE NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE EST DE:

32

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Mme BONNAL à M. CAVALIERE - Mme LARUE à Mme COLLIN M. LERAUT à M. DROILLARD - Mme FEURTET à M. ROBERT

Mme GRANJEON à Mme LOUKOMBO SENGA

Mme MILLORIT à M. NAFFRICHOUX -

M. BAGILET à M. GALAN

Absent: M. BELLOC

Mme COLLIN a été nommée secrétaire de séance

Monsieur le Maire rappelle que par délibération du 7 mai 2012, la Ville a accepté la transmission du domaine de Sybirol à son profit. L'accord conclu avec le propriétaire des lieux prévoyait un programme de travaux et d'aménagements.

Conformément à l'article L2311-31 du Code Général des Collectivités Territoriales, cette opération pluriannuelle a fait l'objet d'une délibération d'autorisation de programme et de crédits de paiement (AP/CP) le 10 avril 2017 pour un montant de 1 230 088,33€.

Accusé de réception en préfecture 033-213301674-20180403-180403-19-DE Date de télétransmission : 05/04/2018 Date de réception préfecture : 05/04/2018

Compte tenu des intempéries, des aléas de chantier et des adaptations demandées par la maitrise d'ouvrage, les travaux de restauration des fabriques ne sont terminés que depuis février 2018. Il est nécessaire de reporter les crédits de paiement 2017 non consommés sur 2018, pour permettre le paiement des dernières factures de l'opération.

Il est proposé, sans modifier le montant de l'AP, de planifier les crédits de paiement comme suit:

Aménagement de Sybirol - Opération n° 1301

Autorisation de programme	1 230 088,33
Réalisé 2013	14 888,41
Réalisé 2014	370 832,20
Réalisé 2015	15 146,57
Réalisé 2016	155 218,61
Réalisé 2017	476 093.46
Crédits de paiement 2018	197 909,08

Vu le Code général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L2311-3 et suivants et R2311-9 et suivants;

Vu l'avis de la Commission des Ressources Humaines, Administration générale et Finances, Marchés Publics et Nouvelles Technologies réunie en date du 21 mars 2018;

Vu l'avis de la Commission Environnement Cadre de Vie réunie en date du 26 mars 2018;

Le Conseil Municipal, après délibéré,

AUTORISE Monsieur le Maire à mandater les dépenses en regard de la programmation cidessus récapitulée.

PRECISE que cette délibération pourra être modifiée ultérieurement en fonction des soldes réels de paiement sur 2018.

**DIT** que les crédits de paiement sont inscrits au budget primitif 2018.

Nombre de votants: 31 Suffrages exprimés : 31

Pour: 31 Contre: Abstention:

Ainsi délibéré, les jour, mois et an que dessus Et ont signé au registre les membres présents

A la Mairie de FLOIRAC, le 4 AVRIL 2018

Le Maire,